



SECILOG

SIREN : 378744684
2C Rue Maurice Halbwachs
51100 Reims

CONVOCATION A UNE ACTION DE FORMATION

Identifiant stagiaire : ST-172462

Nom : MARTINOT
Prénom : Gilles
Date de naissance : 30/03/1963

Référence : Convention n°100555
Validée le : 10 mars 2026 à 14:30
Session : S-32436
N° Commande : en attente bon de commande

Donneur d'ordres
LIP TROYES INDUSTRIE ET BATIMENT
M CONTACT FORMATION/FACTURATION
36 Avenue Pierre Brossolette
10000 TROYES

Nous avons le plaisir de vous convier à la session de formation suivante :

R.482 - Engins de chantier - Engins de chantier (Formation en présentiel)
CACES®
MA-R482-CA-08 - CACES® - Cat. B1 - Pelles > à 6t - 21h
B1 : FI - Débutant

Dates et horaires de formation :

lun.	mer.	ven.
23/03/2026	25/03/2026	27/03/2026
✓	✓	✓

Matin : de 08:30 à 12:00
Après-midi : de 13:00 à 16:30
(Merci de vous présenter 15 minutes avant l'horaire de début de formation)

Lieu de la formation :

Centre CERTIGO Troyes
5, rue de Prague
10300 Sainte Savine FR

Pour une durée de formation de **21** heures.

Le programme détaillé de l'action de formation a été transmis au donneur d'ordre.

Vous pouvez le retrouver ici : [CACES R482 - Programme de formation \(https://planner.certigo.fr/documents/2a50a181-0f49-4f60-a8b7-0baedc35bfbc/PDF_R482_001 - Programme de formation CACES R482 v5 01.02.2025.pdf\)](https://planner.certigo.fr/documents/2a50a181-0f49-4f60-a8b7-0baedc35bfbc/PDF_R482_001 - Programme de formation CACES R482 v5 01.02.2025.pdf).

[https://planner.certigo.fr/documents/2a50a181-0f49-4f60-a8b7-0baedc35bfbc/PDF_R482_001 - Programme de formation CACES R482 v5 01.02.2025.pdf]

Rappel des consignes applicables

Merci de vous présenter avant le démarrage de la session munis d'une pièce d'identité et de votre convocation. **Pour la formation et l'évaluation pratique, vous devez vous munir des équipements de protection individuelle suivants : chaussures ou bottes de sécurité, tenue de travail adaptée, casque de chantier, gants de manutention, protection individuelle contre le bruit, vêtement rétroréfléchissant.**

Les règles applicables aux stagiaires présents sur les sites, notamment sanitaires, sont affichées dans chaque centre CERTIGO et vous seront communiquées par vos formateurs en début de formation. Pour les formations effectuées en Intra chez les clients, les protocoles applicables sont communiqués par ces derniers